



Brèves 60

Informations aux relais et aux partenaires

Le 8 septembre 2021

SF 21 SYN 12

Dans cette brève : droits des autochtones, Bangladesh, Biélorussie, Corée du Sud, Eswatini (ex-Swaziland), Hongrie, Myanmar, Népal, Palestine, Taïwan

ACTIVITÉS EN COURS ET À VENIR DE LA COMMISSION SYNDICATS

- Nous avons relayé l'**AU Egypte** intitulée : "Un étudiant emprisonné injustement pour de fausses informations".
- **Tournée militante en Europe de 160 Zapatistes.** Sur la proposition de SOLIDAIRES via une lettre signée par de nombreuses ONG proches de nous et quatre syndicats partenaires, AIF a soutenu cette démarche. De prime abord, le ministère de l'Intérieur a interdit leur atterrissage à Paris invoquant le contexte sanitaire...Ensuite, le 26 juillet, trois représentants du MAE (ministère des Affaires Étrangères) ont reçu une délégation des signataires et argué qu'il n'y avait aucun obstacle politique...mais plutôt des conditions sanitaires...que le dossier n'avait pas été assez anticipé. Ils ont même formulé des suggestions pour que le projet aboutisse dans un avenir proche. On vient d'apprendre qu'en dépit des nombreuses difficultés rencontrées par les organisateurs un premier groupe de Zapatistes est annoncé à Vienne le 14 septembre... et qu'un ou plusieurs autres groupes arriveront prochainement en France. A suivre.
- **Le projet d'atelier-laboratoire d'idées sur le Campus a été accepté.** Il se déroulera le samedi 25 septembre de 10h00 à midi et portera sur "Comment améliorer et enrichir les bonnes pratiques d'échanges et de communication entre les Commissions thématiques et leurs relais ». Cet atelier sera coanimé par 3 Commissions : Armes, Enfants et nous.
- D'ici là nous proposons une "**rencontre-vidéo**" avec tous les relais intéressés de notre Com/Syndicats. Au moins pour faire connaissance, écouter les attentes et suggestions, répondre autant que possible aux questions. Cette "rencontre-vidéo" aura lieu le mardi 14 septembre de 20h30 à 22h00. N'hésitez pas une seconde surtout si vous n'avez pas pu vous inscrire au Campus ! Le *LIEN* sera envoyé à tous les relais qui en formuleront la demande.

- Nous projetons la **signature d'un 8ème partenariat avec la CFTC**. Ce syndicat a obtenu cette année 9,5% d'audience selon le Haut Conseil du Dialogue Social, soit au-delà du seuil de 8% considéré comme représentatif.
- Enfin la **réunion de rentrée avec les 7 partenaires syndicaux actuels** est prévue le jeudi 21 octobre de 9h00 à 12h30. Pour les concerné.e.s, SAVE the DATE...

Autochtones, Journée internationale des populations : Il est temps de promouvoir et de faire respecter les droits

Partout dans le monde, des groupes autochtones se voient refuser le droit à l'autonomie ou l'accès à des terres auxquelles ils sont attachés depuis d'innombrables générations. Du Paraguay à la Palestine, ils sont dépossédés par l'expansionnisme des entreprises ou l'impérialisme des États. Une grande partie des 476 millions d'autochtones dans le monde est contrainte à l'apatridie et est ainsi privée du droit à des soins de santé décents et à la protection de leur emploi. L'incapacité constante à faire respecter les droits des peuples autochtones et à faire participer ces derniers aux processus politiques et de prise de décisions conduit à leur stigmatisation institutionnelle et à leur déshumanisation. Dans des pays comme les Philippines, le Honduras, le Chili, le Pérou, le Brésil, le Guatemala et la Colombie, les dirigeants autochtones sont victimes d'arrestations arbitraires, de disparitions forcées, de menaces de mort et de meurtres.

Source : CSI 12/08/21

Bangladesh : 52 morts dans l'usine en feu, le propriétaire arrêté

Le propriétaire d'une usine d'alimentation au Bangladesh, dont l'incendie aura duré plus de 24 heures et tué 52 personnes, a été arrêté pour homicide, et pourrait également être poursuivi pour emploi illégal d'enfants. Les incendies et les effondrements de bâtiments sont relativement fréquents au Bangladesh, un pays pauvre d'Asie du Sud, en particulier dans son importante industrie textile, en raison d'un manque de respect des normes de sécurité. Et les réformes promises dans ce domaine par le gouvernement tardent à se concrétiser. En 2013, l'effondrement du Rana Plaza, un complexe de neuf étages qui abritait des usines de confection à Dacca, avait fait plus de 110 morts. Pour l'Organisation internationale du travail, l'incendie « illustre la nécessité urgente » que les autorités et l'industrie du bâtiment du Bangladesh s'assurent que les usines respectent les normes de sécurité.

Source : LabourStart 12/07/21

Bangladesh : Le calvaire des travailleurs de l'habillement avec la réouverture des ateliers en plein confinement du Covid-19

Le 1er août, les usines de vêtements pour l'exportation ont repris leurs activités au Bangladesh avec à peine deux jours de préavis malgré le confinement rigoureux imposé dans le pays. Vendredi 30 juillet, le gouvernement a publié une ordonnance autorisant les ateliers de confection pour l'export à reprendre leurs activités le 1^{er} août pour répondre aux pressions incessantes des fabricants et des exportateurs. Le 2 août, 15 989 nouveaux cas de Covid ont été enregistrés dans un pays où l'on dénombre 150 407 cas confirmés. La pandémie reste un sujet de préoccupation au Bangladesh et la direction générale des services de santé a recommandé d'élargir le confinement à tout le pays, où les déplacements sont toujours strictement limités.

Source : LabourStart 03/08/21

Biélorussie : la répression s'amplifie

Un an déjà, et le gouvernement du Bélarus continue de fouler au pied les libertés civiles élémentaires : la liberté d'expression, la liberté de réunion, la liberté d'association. Les autorités ont pratiquement détruit les médias libres et arrêté près de 30 journalistes. Plus d'une cinquantaine d'ONG ont été dissoutes : des groupes de défense des droits humains mais aussi des organisations caritatives.

Les syndicalistes indépendants du Bélarus subissent l'intimidation (au sein de l'entreprise Naftan, la direction menace de licenciement et de privation de leurs primes les membres du syndicat indépendant s'ils restent dans le « mauvais » syndicat) ; perquisition dans les bureaux du syndicat Belarusian Radio and Electronic Industry Workers' Union, détention (le 14 juillet, Nikolaï Sharakh, président du Syndicat indépendant du Bélarus, a été placé en détention 72 heures et accusé d'activités criminelles), condamnation. Des travailleurs sont licenciés, voire arrêtés, pour s'être affiliés à des syndicats indépendants, pour avoir voulu faire grève ou pour avoir participé à des actions de protestation pacifiques. Menacées de liquidation par les autorités, des entreprises privées sont contraintes de créer des organisations syndicales inféodées au gouvernement. Les autorités entendent dissoudre le syndicat de journalistes BAJ et ont arrêté au cours des dernières journées plus de 20 militants prodémocratie.

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, déclare : « *Les autorités biélorusses semblent déterminées à écraser les activités syndicales légitimes, au mépris des conclusions et recommandations de l'Organisation internationale du travail lors de sa conférence annuelle cette année* ». « *Des syndicalistes sont toujours en prison pour avoir exercé leur droit de grève, parmi lesquels Igor Poparov, Alexandre Bobrov et Evguéni Govor, alors que celui-ci est protégé en droit international mais ignoré par le régime de Loukachenko. Il convient que les gouvernements exercent davantage de pressions sur le régime afin qu'il respecte les normes internationales du travail, y compris le droit de grève, et mette un terme à sa campagne répressive.* »

Source : Labourstart 09/08/21 et CSI 18/08/21

Biélorussie : Une forme d'esclavage moderne

Une série de lois du travail ont été adoptées.

Le droit du travail biélorusse autorisant des contrats de travail d'une durée maximum de cinq ans, de nombreux employeurs ont tendance à prolonger les contrats d'année en année, ce qui se traduit par une faible sécurité de l'emploi pour les travailleurs qui craignent constamment de perdre leur emploi.

Par ailleurs, ils ne peuvent pas quitter leur emploi avant la fin de leur contrat si l'employeur s'y oppose.

De surcroît, les nouveaux amendements prévoient qu'il sera désormais légal de licencier un travailleur sous le coup d'une sanction administrative, comme les condamnations avec emprisonnement pour donner suite à la participation à des manifestations. La majorité des personnes qui ont fait grève ont perdu leur emploi et de nombreuses entreprises comme HrodnaAzot ont refusé de prolonger les contrats des travailleurs qui avaient participé activement aux manifestations. « *L'an passé, les entreprises publiques ont renvoyé des employés, non pas en raison d'une rupture du contrat ou d'un manque de professionnalisme, mais parce qu'ils avaient agi de manière déloyale en termes politiques* », explique Aliaksandar Yarashuk, président du Congrès biélorusse des syndicats démocratiques.

Les organisateurs de manifestations disposent de dix jours minimum de préavis pour avertir les autorités locales de tout rassemblement ; ils doivent en outre payer les services,

l'assistance médicale et la sécurité policière, cette dernière pouvant coûter jusqu'à 2 500 € pour un rassemblement de plus de 1 000 personnes. Dans un pays où le salaire moyen s'élève à 473 €, les manifestations et rassemblements légaux sont hors de portée pour la plupart des travailleurs.

De plus, les autorités peuvent juger une grève illégale à tout moment.

Source : Labourstart 09/08/21 et CSI 18/08/21

Corée du Sud : Le mandat d'arrêt contre le président du syndicat coréen KCTU, Yang Kyeung-soo, délivré par le tribunal du district central de Séoul est injuste et disproportionné.

Pour avoir organisé le 3 juillet dernier une manifestation réclamant un moratoire sur le licenciement de travailleurs, ainsi que des mesures de protection vis à vis de la pandémie, le dirigeant syndical est sous le coup d'un mandat d'arrêt de 10 jours pour interrogatoire.

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a déclaré : « Les poursuites dont fait l'objet Yang Kyeung-soo, encouragées par les médias conservateurs, doivent cesser, tandis que les autorités doivent tenir compte de l'appel des travailleurs qui réclament protection et soutien ».

Source : CSI 16/08/21

Eswatini (ex Swaziland) : Répression brutale de manifestations pacifiques

L'Eswatini est la dernière monarchie absolue d'Afrique ; les partis politiques y sont interdits depuis 1973. Le roi Mswati III règne sur le pays depuis 1986 ; la population vit dans la pauvreté, avec un taux de chômage élevé, en particulier chez les jeunes. Le pays connaît aussi des taux élevés d'incidence du VIH et du SIDA.

Le 26 juin, des manifestants ont été empêchés de remettre au gouvernement une pétition réclamant l'instauration d'une démocratie constitutionnelle. Depuis les rassemblements sont brutalement réprimés : des blessés par balle et de nombreux morts sont à déplorer (au moins 200 civils blessés et 72 morts).

Sharan Burrow, secrétaire générale de la CSI, a déclaré : « Nous implorons le gouvernement d'Eswatini de mettre fin à la violence, de libérer tous les prisonniers d'opinion, de respecter le droit de réunion pacifique et d'engager un dialogue constructif avec le peuple d'Eswatini afin de construire une société démocratique et résiliente. À cette fin, nous appelons les Nations Unies, l'Union africaine et la Communauté de développement d'Afrique australe à intervenir et à faciliter le dialogue entre toutes les parties. »

Sources : CSI 16/08/21 ; IndustriAll 05/08/21 et 19/08/21

Hongrie : Le droit de grève est un droit fondamental.

Le 26 juillet, invoquant la pandémie de COVID-19, le gouvernement de Victor Orban a interdit aux travailleurs des services de navigation aérienne de faire grève sur la base de 2

décrets. Et ce, au mépris d'une décision de la Cour d'appel hongroise du 20 juillet qui avait confirmé leur droit.

La Fédération européenne des travailleurs des transports (5 millions d'adhérents) a lancé une campagne sur LabourStart exigeant du gouvernement hongrois qu'il respecte ce droit fondamental.

Source : LabourStart du 6/08/2021

Myanmar : Les syndicats de travailleurs en lutte contre la dictature

Six mois après le coup d'état militaire, 965 personnes ont été tuées par le régime et 5 534 mises en détention arbitraire. Les travailleurs du Myanmar se voient refuser le droit à la liberté d'association, à la santé et à la sécurité et à la liberté d'expression. Des syndicats birmanis affiliés à IndustryALL Global Union, la Confédération des Syndicats du Myanmar (CTUM) et la Fédération des Travailleurs Industriels du Myanmar (IWFIM), ont manifesté le 8 août pour commémorer le soulèvement populaire de 1988 qui a renversé la dictature militaire et pour appeler à la défaite du régime actuel. Ces syndicats soutiennent la campagne appelant à des sanctions économiques globales contre la junte militaire.

Les fédérations syndicales mondiales organisent une journée mondiale d'action le 15 septembre pour exiger le rétablissement du gouvernement civil au Myanmar. La CSI soutient la campagne pour des sanctions globales et prendra des mesures de solidarité pour exiger des banques qu'elles cessent les transferts internationaux vers le Myanmar.

Sources : Labourstart des 12/08/2021 et 31/08/2021

Népal : Les violations des droits des indigènes au nom de la conservation

Ces violations s'effectuent au nom de la protection de la nature et ont été dénoncées dans un rapport par Amnesty International et une organisation locale CSRC (Community Self-Reliance Centre).

Plus d'un quart du territoire du pays himalayen est protégé en vue de la préservation des espèces, notamment des tigres et des rhinocéros. L'application brutale de ces politiques environnementales depuis les années 1970 s'est traduite par des expulsions des peuples indigènes de leurs terres ancestrales (qui vivent dans ces zones protégées et en dépendent depuis des générations), mais aussi par de nombreux cas de torture, de mauvais traitements et d'homicides.

Les organisations de défense des droits réclament que les lois soient modifiées afin de limiter l'usage de la force par l'armée dans ces zones protégées. "Les autorités népalaises doivent reconnaître les droits des populations autochtones sur leurs terres ancestrales et leur permettre d'y retourner", demande Jagat Basnet, directeur exécutif de la CSRC.

Le rapport préconise que les communautés indigènes soient incluses dans les initiatives de conservation, avec des logements et des terres de remplacement pour ceux qui perdent leur maison lors de la création de parcs nationaux.

Source : AFP du 9/08/2021

Palestine : Les journalistes palestiniens face à la diminution de leur espace de liberté journalistique et de leurs droits.

Le contexte compliqué du journalisme dans les territoires palestiniens est connu, surtout à cause des violations de droits liées à l'occupation militaire israélienne. Selon le Comité de soutien aux Journalistes de Palestine, les forces d'occupation ont commis 476 violations contre des journalistes palestiniens en 2020, allant d'arrestations, d'agressions physiques à des intrusions dans les bureaux des rédactions et à la confiscation d'équipements professionnels.

Cependant, à l'intérieur de la société palestinienne elle-même, les journalistes font face à une diminution de leur espace de liberté journalistique, ainsi que de leurs droits. Cette diminution des droits et libertés va au-delà des agressions physiques. Elle comprend la perte grandissante de la protection des droits à l'intérieur des lieux de travail. « Les journalistes palestiniens manquent de sécurité du travail, de liberté éditoriale et de protection sociale ».

Source : CSI du 01/08/21.

Taiwan : Dans les usines, les ouvriers migrants discriminés par les mesures contre une nouvelle flambée de contaminations au coronavirus.

Taiwan est peut-être en train de tourner la page de sa pire vague de Covid-19 depuis le début de la pandémie, mais les travailleurs migrants sont toujours confrontés à des mesures draconiennes de confinement que les défenseurs des droits humains qualifient de « *discriminatoires* ». Entre la mi-mai et la mi-juillet, plus de 14 000 personnes ont été infectées par le coronavirus à Taiwan, alors que le nombre total de cas ne s'était élevé qu'à 1 199 depuis le début de la pandémie, sur la période entre février 2020 et mai 2021. Cette vague de contaminations a été particulièrement grave dans certains des dortoirs qui abritent des salariés d'Asie du Sud-Est travaillant pour plusieurs entreprises technologiques basées dans le comté de Miaoli.

En guise de réponse, le gouvernement local a interdit aux travailleurs migrants de sortir, sauf pour se rendre au travail, entre le 7 et 28 juin. Étant donné que ces règles ne s'appliquaient pas au reste de la population, les défenseurs des droits humains ont condamné ces mesures qui, selon eux, mettent en évidence la façon dont le gouvernement taiwanais néglige les travailleurs migrants dans les usines et a créé, depuis trois décennies, une société à deux vitesses légalement instituée grâce au système des intermédiaires en main-d'œuvre du pays.

Taiwan, premier fournisseur mondial de microprocesseurs informatiques, dépend fortement des travailleurs étrangers pour répondre à la demande croissante en produits électroniques grand public, dans un contexte de pénurie mondiale de semi-conducteurs. Pourtant, alors que ces travailleurs constituent l'épine dorsale de l'économie taiwanaise, leurs droits et leur dignité passent souvent au second plan, derrière les bénéfices des entreprises.

Source : LabourStart 01/08/21